

Handschr.

253

Liber Bibliothecae Academicae
publicae Senkenbergianae.
Rep. No.

Hs. 253

Anecdotes
de
L'Abdication
du
Roy de Sardaigne
Victor Amédée II.
Par le Marquis de Fleuvij en forme
de lettre écrite au Comte de l'É. & C. Odlos.
à Londres. ~



o l'on trouve les vrais motifs de ce Prince à résigner
la Couronne en faveur de son Fils.

Comment il s'est repenti, avec les raisons et les
intrigues secrètes qui l'ont porté à entreprendre
son rétablissement.

Par le Marquis Fleury Piémontois à présent à la
Cour de Pologne, en forme de lettre écrite au Comte C.
à Londres 1733.

Il y a plusieurs traits du Roy Charles, du manifeste
envoyé à ces Ministres dans le Cours Etrangères pour
en informer les Souverains.

Il n'y a pas un seul fait contenu dans ces
anecdotes qui ne soit vrai, et connu à la Cour de
Turin.

Quécdoles
de
L'Abdication
du
Roy de Sardaigne.
Victor Amédée II. #

Monsieur.

La liaison particulière, que j'avois contractée, autrefois avec vous, semble, je dois l'avouer, avoir été un peu diminuée par l'obligation ou se fus de quitter mon pays, mes parens et mes amis, pour mettre à profit les offres généreuses, qui me furent faites par le Roy Auguste, après que le Roy de Sardaigne, mon Souverain m'eut dépouillé de tout ce que je possédois à mon retour d'Angleterre. (a)

Comme en ce temps là vous étiez, Monsieur, en faveur auprès de la personne de votre Prince, et que moi j'étois tout à fait disgracié, je vous regardois comme un ami qui m'avoit oublié pendant que d'un autre côté vous tournant et vous livrant à l'agréable, accueillez que la fortune

+ Trivié

(a) Le Marquis de F. fut deux fois à la cour d'Angleterre, avec le caractère d'envoyé pendant le Regne du Roy Victor-Amédée décedé le dernier Octobre, 1732.

vous faisoit auprès de votre Maître, je n'en
fus point étonné; dans de pareilles occasions, c'
est l'ordinaire des Courtisans; l'empereur
prenant couleur suivant la saison, et les con-
jectures qui se présentent.

Dans cette idée, je ne jugeai pas à propos de pren-
dre congé, ni de vous donner avis de mon départ
de Turin; mais depuis ce temps, ayant appris la
disgrace, ou vous étiez tombé, pour avoir fait tous
vos efforts pour délivrer votre Roy de l'usurpation, et
de la tyrannie du Clergé, et pour maintenir les
droits incontestables de votre Souverain contre
les entreprises continuelles des gens d'Eglise;
je suis revenu de la prévention où j'étois à
votre égard, me voilà maintenant dans un autre
situation, et je suis convaincu que les mauvaises
pratiques, et les intrigues de cette Cour, n'ont
pas été capables de produire aucune alteration
ni changement dans vos mœurs, ni d'aliéner
le zèle que vous avez toujours fait paroître
en toutes occasions pour le bien public.

Salus Populi suprema lex.

C'est comme vous sçavez, Monsieur, la maxime

fondamentale de l'ancienne République Romai-
-ne avant qu'elle eut dégénéré, sous les Empe-
-urs qui opprimerent sa liberté, Comme nous avons
été compagnons en souffrant sous la même
oppression nous devons dans un pareil revers de
fortune s'empatiser d'autant plus l'un pour l'
autre. Malheureusement provint d'une trop grande
application au service d'un Prince qui ne me
fournissant pas de quoi soutenir l'Etat conve-
nable dont il m'avoit revêtu, me mit dans la
nécessité de dépenser la plus grande partie de
mon bien: le Prince parut dans le temps en être
très satisfait; mais dès que j'eus mis la dernière
main à ce qu'il souhaitoit et qu'il n'eut plus
besoin de mon ministère, tournant tout à-coup
contre moi, il me reprocha d'avoir été un
extravagant, un glorieux, et un prodigue,
et loin de me faire quelque gratification pour
me dédommager des pertes considérables que
j'avois souffertes pour ses intérêts, il me despo-
-uilla de tout ce que je possédais par une réduc-
-tion générale des Fiefs, et des Domaines de la
Couronne, qui dans les temps passés avoient été

aliénés par ses prédécesseurs en faveur de leurs
Sujets, soit pour de l'argent comptant, ou par
une concession volontaire en récompense de
quelque service particulier qu'ils avoient rendu
à leur Souverain, (a). par cet acte injuste et
cruel il me réduisit à la dernière nécessité, ce
qui me fut d'autant plus sensible, que ni mes
parents les plus proches, ni mes amis n'osèrent m'
offrir le moindre secours pour ne pas encourir
la disgrâce, et l'indignation du Prince.

Votre destin, Monsieur, s'il en faut croire, ce que
l'on m'a assuré, à été semblable au mien, —
puisqu'après avoir mis en œuvre toute l'
habileté de votre esprit pour soutenir votre
Prince, pendant qu'il étoit en différend avec le
Pape, et qu'il avoit mis en pratique ces instruc-
tions solides que vous lui aviez données par écrit,
afin de mesurer et restreindre les limites du
pouvoir exorbitant du Clergé dans ses Etats, il
se reconcilia tout-à-coup avec la Cour de Rome,

(a). Le Roy de Sardaigne, fit faire cette réduction
l'année d'après l'invasion des Espagnols
en Sicile, dans le vie de se defrayer des sommes
considérables d'argent, qu'il avoit été obligé de
fournir aux Impériaux pour les engager
d'agir en cette occasion, cette réduction mit
dans l'...

Rome, et par ce moyen vous sacrifia à la haine
et au courroux implacable des Prêtres et des
Moines, quel bonheur pour vous Monsieur, d'
avoir pénétré ses mauvaises intentions, et d'avoir
evité votre perte inmanquable, en choisissant un
asile en Angleterre, ou vous trouvatés une
Nation dont je n'ignore pas le mérite, et qui
a toujours fait gloire de protéger ceux qui étant
opprimés par la tyrannie, ont taché d'en secouer
le joug. (a)

A present Monsieur, que vous avez eu l'avantage
d'eviter les pour suites, et les perquisitions de vos
tyrans, je vous communiquerai quelques parti-
cularités qui vous feront connoître de quelle
maniere la providence a enfin fixé un terme
pour punir d'une façon éclatante l'auteur de
nos malheurs, lequel apres avoir joué tous les
Princes de l'Europe pendant plusieurs années, et
avoir foulé aux pieds la liberté et les loix fonda-
mentales de son Etat, et apres avoir envalui les
biens de ses plus fideles Sujets, a enfin éprouvé la
juste vengeance de Dieu sur sa personne.

(a) Le Comte de ~ à qui ceci est adressé étoit
à Londres en 1728. Il envoya un Traité au Roy

Victor Amedée, intitulé discours historique, et po-
litique, qu'il avoit composé par ordre de ce Prince, et
dans le dernier discours il proposoit dix articles au
Roy, qui aussitot en fit mettre six à execution,
avant qu'il abdiquât la Couronne. (1) que les Colleges
des Jesuites seroient supprimés (2) que tous les fonds
des Ecclesiastiques seroient assujettis aux taxes, et
impôts du Gouvernement sur le meme pied des autres
sujets. (3) que ses sujets ne feroient aucun don gra-
tuit aux Eglises. (4) que les Eglises à l'avenir ne
seroient point d'asile aux Criminels. (5) que l'
Inquisition seroit depouillée de son pouvoir tyrannique,
en ordonnant qu'un Juge Seculier seroit present à
l'Instruction des Procès, et que toutes les sentences de
quelque nature, qu'elles fussent seroient nulles, s'il
n'avoit pas donné son suffrage. Le sixieme estoit enfin
que le Roy prendroit toutes les terres, et fiefs dans ses
Etats appartenans au Pape, comme la Lombardie, -
Montafio, Cortanie, Montasaro, &c. ce qui suivant
le projet ayant été executé, fait le sujet du diffé-
rend considerable, qui subsiste à présent entre le
Cours de Turin et de Rome. ~

Particularités de l'Abdication. ~

Je ne doute point que vous ne soyez informé par les nouvelles publiques de l'Abdication du Roy-Victor, et des mesures qu'il a prises pour rentrer en possession de la Couronne; l'affaire a fait trop de bruit en Europe, pour que vous n'en ayez pas dû parler; mais comme la connoissance des ressorts secrets de cette affaire importante n'est point peut-être parvenue jusqu'à vous, je me propose de vous en faire un fidèle récit afin qu'il vous console en quelque façon et qu'il adoucisse vos peines.

Il faut donc, Monsieur, vous dire que l'Empereur ayant résolu de s'opposer à l'expédition, et au voyage de Don Carlos, et d'empêcher la marche de six mil Espagnols en Italie, envoya pour cet effet un Corps considérable de troupes dans les Territoires de Parme et de Ferrare; et qu'ayant engagé le Grand Duc dans ses intérêts, il crut que ce lui feroit d'un grand avantage, s'il pouvoit attirer aussi le Roy de Sardaigne dans son système; pour cet effet Sa Majesté Impériale donna des instructions au Gouverneur de Milan pour faire les propositions suivantes à ce Prince.

Savoir. ~

Que s'il vouloit entrer dans son parti, et lui fournir
doux mil hommes en cas de besoin, composez de
8000. d'Infanterie, et de 4000. de Cavalerie pour agir
de concert avec les Allemands, il le constitueroit
lui, et ses heritiers Gouverneurs à perpetuité du
Duché de Milan, et qu'en outre il lui feroit remettre

(ca) c'est

une piece d'argent
qui vaut environ
près 4. liv. 10. s.
de France.

trois cent mil Philippis (ca) afin
qu'il fut en état de tenir ce Corps de troupes prêt à
marcher au premier ordre. Le Roy Victor accepta
sans hesiter la proposition, et l'Empereur lui fit
toucher aussitôt la somme stipulée, avec cette
clause, néanmoins qu'il la lui rendroit en cas qu'
il ne fut pas besoin de mettre deux mil hommes en
Campagne. Le Traité fut conclu, et signé à Milan
par les Ministres Imperiaux, et ceux de Sardaigne
au mois de juin 1730.

Quelque tems après l'envoyé du Roy d'Espagne, qui
étoit alors à Genes fit inognito un voyage à Turin,
et dans une audience secrette qu'il eut avec le
Roy de Sardaigne, il offrit au Prince, au nom du
Roy son Maître, la Ville de Novara avec tous
les Territoires contigus, et au de-là de la riviere
Ticino, qui fait à present partie du Duché des

Milan, et appartient à l'Empereur, à condition
qu'il se joindroit avec lui pour chasser les Impé-
riaux d'Italie, en cas qu'ils s'opposassent à la
prise de possession paisible de Don Carlos, du Duché
de Parme, et de Plaisance.

Le Roy Victor ayant considéré que la proposition de
la part de l'Espagne lui étoit plus avantageuse,
que celle que l'Empereur lui avoit faite, croyant
alors que la France, l'Espagne, et l'Angleterre
étoient résolus d'obliger les Allemands à quit-
ter l'Italie, il donna aussitôt les mains à cette
proposition, et promit au Ministre d'Es-
pagne d'assister l'Infant de tout son pouvoir con-
tre les forces impériales.

Cependant malgré toutes les précautions que ce Prince
avoit prises de cacher ce double Traité, il ne put
le tenir si secret que les Ambassadeurs de l'Empereur
soupçonnant quelque coup sous main, n'en don-
nerent avis à l'Empereur leur Maître, qui aussitôt
envoya des ordres au Gouverneur de Milan de
menacer ce Prince d'une ruine entière en cas
qu'il osât le tromper et le duper suivant sa cou-
tume ordinaire avec les autres puissances ses

voisins. Le Roy de Sardaigne, se trouvant emba-
-rasse, et serré de près s'excusa, du mieux qu'il
put, et nia absolument le fait; mais son Ministre
à la Cour de Vienne lui ayant donné avis que
le Conseil privé de l'Empereur paroissoit disposé,
et sur le point d'entrer dans le traite des Alliés de
Seville, il fut saisi de crainte et plein de remords
et de confusion, il reconnut que si un pareil traité
se conclusoit, infailliblement ces deux puissances
se joignant ensemble tomberoient sur lui, et ne
manqueroient pas de punir severement un pro-
-cedé si indéigne, de maniere que cela pourroit
- tourner à sa honte et au desavantage de ses vrais
intérets.

Alors le Roy de Sardaigne se trouvant serré de toutes
parts, et ne sachant comme se tirer d'un si
mauvais pas, il prit enfin la resolution de
renoncer à la Couronne, mais dans le fond de
son cœur, avec restriction, c'est à dire, jusqu'à
ce que la situation des affaires alors indécises
eussent pris un autre tour.

Par ce stratagème, ou ce manège, ou si vous voulez
par cette souplesse, d'une nouvelle invention,

il comptoit se disculper, et se proposoit d'être
à couvert de l'orage qui le menaçoit, et par une
abdication simulée faire taire tous ceux qui pou-
voient se venir contre une conduite si contraire
à la bonne foi et à la religion même des Princes.
Cet artifice assez bien pallié en apparence, étoit
néanmoins opposé aux maximes de Machiavel,
que ce Prince avoit jusqu' alors exactement observées,
mais il se flatoit de réussir indubitablement dans
son projet, mettant toute sa confiance sur la
soumission parfaite, et l'aveugle obéissance de
son fils, et avec cela comptant infiniment sur
la tendre affection de tous ses sujets, mais il s'
est bien trompé dans son idée, il n'avoit pas
bien fondé les intentions ni des uns ni des
autres, comme nous le verrons bientôt.

La première chose qu'il se proposa, fut de
préparer son fils, et de le disposer peu à peu
et d'une manière imperceptible à ce grand
changement de Gouvernement, et de prendre
aussi quelque temps pour sonder la pensée, et les
sentimens du jeune Prince. Pour cet effet, il
eut sans discontinuation pendant deux mois des

conferences avec lui avant de mettre son dessein
à execution, enfin il s'ouvrit à lui en ces termes:
" Mon tres cher fils, le grand accablement ou je
" me trouve, ne procede pas tant des infirmités
" inevitables de la vieillesse, que des presans soins
" du Gouvernement; c'est pourquoy j'ai une forte
" envie de me retirer pendant quelque temps
" de la Cour pour donner quelque relache à mon
" esprit, et vous confier l'administration des
" affaires, je sçai que cette tâche est fort penible,
" et je crains fort que vous ne soyez pas capable
" à votre age, de conduire une entreprise si
" difficile, considerant particulièrement le peu
" d'experience que vous avez en matiere d'
" Etat; car vous sçavez fort bien que je ne vous ai
" jamais laisse entrer dans les misteres de la
" politique, (ca) ni confie a personne le timon
" de mon Royaume, moi seul j'ai gouverné mes
" Sujets jusqu'à present, sans l'assistance d'
" aucun Ministre; c'est un art que vous ne
" pouvez acquerir que par une longue, et
" continuelle politique, pour cet effet vous
" serez dans la necessité absolue d'avoir un

(ca)
Arcana
Imperi
facit

" Mentor auprès de vous pour diriger vos ac=
" =tions dans l'enfance de votre Règne, et vous=
" rendre capable de maintenir et d'améliorer
" le pouvoir dont je prétends vous revêtir dès à
" présent. Mais comme il est dangereux à un
" Prince de placer toute sa confiance dans un
" seul homme entre ses Sujets, je me suis choisi
" moi-même pour être votre Directeur jusqu'à
" ce que vous ayez atteint une capacité suffisan=
" =te pour gouverner de vous même, sur ces con=
" =ditions j'ai résolu de renoncer à la Couronne en
" votre faveur, c'est pour quoi considérez jusqu'à
" quel point cela vous peut être agréable. Le
" Prince de Piémont en réponse à la proposi=
" =tion du Roi, lui dit d'une manière respectueuse,
" que sa Majesté pourroit agir suivant son bon
" plaisir, qu'il lui seroit fidèle et obéissant tant
" qu'il vivroit, qu'il soit que S. M. se démit de l'
" Autorité Royale, ou qu'elle continua de regner,
" son devoir inviolable seroit d'obéir à ses com=
" =mandemens, en un mot il promit de lui ren=
" =dre le respect dû à un père, et la soumission qu'
" il devoit à un Souverain quel que changement

qui put arriver. Cette declaration souvent repetée par un jeune Prince qui n'estoit pas encore à droit à dissimuler, fit une impression si agreable sur le Roy qu'il resolut de ne suspendre pas plus longtemps l'execution d'un dessein qui tendoit entièrement à la future paix et à sa gloire selon qu'il le croyoit. Conformement à cette resolution le 2. Septembre 1730. il fit assembler les Princes du sang, les Chevaliers de l'Annonciation, les Ministres, et les Secretaires d'Etat, comme aussi l'Archeveque de Turin, le Grand Chancelier, le premier President, les Generaux d'Armées et tous ceux qui avoient quelques charges distinguées à la Cour, pour se rendre auprès de lui le lendemain à trois heures après midi au Chateau de Rivoli. Le Roy y ayant fait venir son Conseil à l'heure ordonnée, il leur declara. (1) Qu'il faisoit une abdication generale de sa Couronne, et de tous ses Etats, en faveur de son fils Charles Emmanuel, Prince de Piemont; alors le Marquis Delborgo secretaire d'Etat, lut tout haut l'acte de Resignation, à la conclusion de laquelle Sa Majesté fit une

Harangue patetique à l'Assemblée, dont les
points et articles principaux étoient que les
grands soins et les fatigues que nous avons souf-
fertes pendant un regne de 50. ans sans parler
des infirmités qui accompagnent un grand
age, ou nous sommes arrivés à present, ser-
vent des motifs plus que suffisans pour nous
rendre le poids du Gouvernement trop facheux
et trop pesant, outre que comme nous tendons
vers notre fin, et que nous commençons à re-
garder la mort comme un destin auquel le
Souverain et les Sujets doivent également se
soumettre: Nous nous croyons obligés en con-
science de fixer quelque intervalle entre le
Trone, et le Tombeau. Ces motifs sont assez
puissans pour nous porter à la resolution
que nous avons prise, d'autant plus qu'ils
semblent secondés par la main de la Provi-
dence, qui nous a donné un fils digne d'être
notre successeur et tres propre au gouver-
nement de notre Royaume, etant doté de
tous les talens necessaires à un bon Prince.
C'est pour quoi nous nous sommes déterminés

sans aucune autre plus longue delibération de
lui resigner notre supreme Autorité sur tous
nos Etats, par un acte solennel signé ce jour de
notre propre main: etant resolu de passer le
reste de notre vie en paix, exempt des affaires
publiques: et nous vous prions de servir, et d'
obeir au Roy notre bien aimé fils, avec la meme
affection et fidelité que nous avons toujours expe=
rimentés en vous, vous assurant en meme tems
que nous vous avons recommande' instamment
à sa protection Royale. Ayant fait cette abdi=
=cation, il se reserva une rente annuelle de cinquante

(a)
Piémontais
et 4. de France.

mil ecus, (a) et ordonna seulement à quelques
Officiers, et Domestiques de le suivre, dont il avoit
absolument besoin, il declara qu'il avoit choisi
le Chateau de Chambéry pour sa retraite, et
il partit peu de jours après pour cet endroit,
étant alors âgé de 64. ans et veuf depuis le 26.

Aoust 1728.

Le Roy Victor à son départ de Piémont avoit laissé
en arriere une Maîtresse favorite, nommée
la Comtesse de saint Sébastien; et comme cette
Dame fait un des principaux Sujets de cette

Historie, il ne sera pas mal à propos de vous
donner une juste idée de sa personne: car quoi-
que vous l'ayez connu depuis plusieurs années,
et que vous lui soyez même parent, je suis cer-
tain qu'il y a des choses qui la regardent, dont
je vous informe, qui ont échappé à votre
connoissance.

Son nom de fille, comme vous savez, étoit Ma-
demoiselle de Lunian, et étant d'extraction
Noble, elle fut nommée à l'âge de 16. ans, une
des filles d'honneur de Madame Royale Mère
du Roy Victor. (a) ce Prince qui avoit alors envi-
ron 30. ans prenoit plus de plaisir à faire la
Cour aux belles (qui étoient en grand nombre
à la Cour de sa Mère) qu'à converser avec ses
Ministres sur des matières d'état ennuyantes
et difficiles, et ce qui lui rendoit cette vie plus
agréable étoit que cette Princesse étoit une
Pame de la plus grande délicatesse, et pas en-

(a) Cette Princesse, élevée à la Cour de
France étoit fille du Duc de Nemours qui
avoit été tué en duel par le Duc de Beau-
fort, la dessus Louis XIV. défendit les Duels
sous peine de la vie.

ennemie de la galanterie ne vouloit recevoir
aucunes filles pour Dame d'honneur qui n'
excellassent en beauté. Ainsi le souverain
et les jeunes seigneurs de sa Cour voyant toujours
de charmans objets, pouvoient aisement trouver
de nouveaux plaisirs dans leurs varietés sans
jamais s'en degouter. Notre Prince ayant donc
fixé ses inclinations sur Mademoiselle de Lu-
=miane, l'accabla de caresses extraordinaires, si
bien que dans peu de tems elle se vit distinguée
du reste des autres jeunes Demoiselles les Com-
=pagnes, par un étrange changement dans
sa taille; pour reparer un accident de cette
nature, Madame Royale qui étoit aussi
bonne confidente de son fils que bonne mere,
obligea incontinent le Comte de saint Sebastien
son premier Couyer à l'épouser, lequel se crut
grandement honoré de pouvoir allier son sang
à celui de son Roy.

La Comtesse son épouse fut la dessus faite Dame d'
honneur de cette Princesse, et quoiqu'elle fut
alors mariée, le Roy avoit coutume néant-
néantmoins de lui faire de tems en tems quelque

compliment accompagné de marques d'affec-
tion; mais bientôt après il devint moins prodigue
de ses libéralités envers elle, ayant porté ailleurs
son amour. Cependant la Comtesse avoit si bien
conduit ses affaires, que quoiqu'elle fut alors
privée des visites secrètes du Roy, elle avoit captivé
son amitié et son estime, de telle maniere
qu'elle avoit une grande influence sur l'esprit
de ce Prince, si bien que cette Dame devenant
veuve l'année 1723. le Roy se chargea du soin
de ses enfans, comme s'ils eussent été tous les
siens propres, et il ordonna qu'on lui preparat
un appartement dans le Palais Royal, qui ayant
une communication avec le sien, il pouvoit
decemment et à toute heure converser avec
elle sans le moindre soupçon, il la fit outre
cela Dame d'Atour de la Princesse de Piemont.
La Comtesse continua dans cet Etat jusqu'à l'
abdication, mais aussi tot, qu'elle en fut
avertie, étant femme de grande intrigue et
excessivement ambitieuse, elle s'adressa d'
abord au P. Andorniglia Abbé de l'Ordre des
Jeuillans, Confesseur du Roy Victor, et au Docteur

Boggio Curé de S^t Jean un des Directeurs de sa
Conscience: elle rapresenta à ces deux Ecclesiastiques, que le Roy depuis la mort de la Reine
lui avoit souvent promis de l'espouser en secret
pour recouvrer sa reputation ternie et l'injure
faite à sa famille: que comme il avoit abdiqué
la Couronne, il ne devoit differer plus long-temps
l'accomplissement de sa promesse, si bien qu'
étant à present sur le pied d'un particulier,
il pouvoit sans le moindre enyechement
remplir le devoir de Chretien et d'Homme d'
honneur, elle assura avec cela ces deux amis
de confiance, qu'en cas qu'elle put gagner sur
ce Prince, de la faire son Epouse elle le sollici-
toit vivement en leur faveur, afin que par
ses recommandations ils pussent être élevés
aux plus hautes dignités de l'Eglise. Ces belles
paroles jointes à la douce et trompeuse habi-
tude de la Comtesse, engagerent ce Moine et
ce Evêque de mettre tout en usage, auprès du
Roy pour lui faire conclure l'affaire, et
veritablement ils n'y trouverent pas grande
difficulté, et firent bientôt veussir leur entreprise:

car le Roy lui-même souhaitoit d'avoir une
compagne dans sa solitude, particulièrement
d'une Dame qu'il connoissoit habile, et à
qui il pouvoit en sûreté reveler ses plus secret-
tes pensées; conformément à cela, il l'envoya
chercher, et il l'épousa publiquement: alors
ayant prié le jeune Roy son fils de lui donner
cent mil eus, il en fit present à la Comtesse,
avec ordre d'employer cette somme à l'acquisi-
tion d'un Marquisat pour les enfans de son
premier Mariage, et elle achetta celui despi-
gno, dont elle prit le titre.

Comme le Roy Victor sembloit pendant les quatre
premiers mois être charmé de sa retraite, la
Marquise Despigno qui employoit tous ses talens
pour se rendre conforme à l'humeur de son
epoux affectoit pareillement de l'être, mais
bientôt après s'apercevant que le Prince com-
mençoit à faire quelques reparations au bâti-
ment, elle tâcha autant qu'il lui fut pos-
sible de le détourner d'un tel dessein, lui pre-
sentant qu'il n'y avoit aucun avantage de
deboursier de l'argent sur un vieux chateau

qui tomboit en ruine, de tous côtés, et qu'il
seroit inutile, d'y faire, quelque chose, de beau
ou de commode, pendant, qu'il avoit à choisir
pour sa demeure, tant de beaux Palais en Pie-
-mont, et particulièrement que le climat de
ce pays là étoit meilleur pour sa santé que
celui de savoye. La fine Marquise, par des ar-
-gumens de cette sorte tâchoit de donner à son
Epoux, une aversion pour Chambéry, et par
là lui donner envie de retourner dans son
pays Natal, mais en ce point elle ne faisoit
que lui remplir la tête de pensées superflues,
sans le pouvoir porter à aucune décision; D'
-autant qu'il étoit resolu de vivre quelque temps
éloigné de la cour pour mieux cacher ses des-
-seins secrets.

La Marquise étoit portée par d'autres raisons que
celles de la santé de ce Prince, à le prier avec
tant d'instance, de retourner en Piemont, mais
son intention n'étoit pas de les reveler, jusqu'à
ce qu'elle eut premièrement découvert si elles
lui seroient agréables.

Pour cet effet, elle mit en pratique toute sa tendresse

la plus engageante pour gagner encore d'~
avantage les bonnes graces de son Epoux; et
elle y réussit si bien qu'enfin ce Prince lui dit
un jour, qu'elle pouvoit être tranquille, car dans
peu de tems il lui accorderoit ce qu'elle desiroit;
son intention n'étant pas de passer le reste de
ses jours à Chambéry, quoiqu'il l'eut fait ac=
=croire à son fils, quand il lui resigna la Couronne.
Après une declaration si sincere, la Marquise
cru qu'elle pouvoit penetrer sans beaucoup
de difficultés dans la vraie cause de l'abdic=
=tion, qui jusqu' alors lui étoit inconnue; ainsi
depuis ce tems là cette fine et trompeuse
femme mit en œuvre toutes ses machi=
=nes pour découvrir les sentiment de son
vieux Prince, elle savoit par longue expe=
=rience, le tems propre, ou une femme peut
obtenir presque toutes choses d'un homme,
en ayant bien profité, son mari lui apprit
que sa resolution étoit de reprendre la Couron=
=ne dans deux ans. Deux ans? repliqua la Mar=
quise dans des transports de joye. pourquoi voules
-vous differer si long tems?

Le Prince, là-dessus lui decouvrit les motifs de son
abdication, comme aussi ceux qu'il avoit de
suspendre son second avènement sur le Trône,
jusqu'à ce que les differends en question entre
l'Empereur et le Roy d'Espagne, par rapport
aux Duches de Parme, et de Toscane, fussent
finis soit par la Paix, ou par une guerre declarée;
la raison étant qu'avant que ces affaires fussent
conclües, il ne pouvoit pas sortir de ses engagements
avec honneur et avantage. Car s'il s'étoit mis du
parti des Alliés dans le traité de Seville, avant qu'
ils eussent été en état de marcher en Italie avec
une puissante armée, il pouvoit être facilement
opprimé par les Allemands, et de l'autre côté s'il
s'étoit declaré pour l'Empereur, contre les Alliés,
ceux ci sans doute seroient tombés sur lui d'une
furiëuse maniere, s'ils avoient le dessus, comme
dans toute probabilité, ils l'auvoient eu, étant
impossible que l'Empereur conjointement avec
lui pussent s'opposer à quatre Puissances aussi
redoutables que la France, l'Angleterre, l'Espagne,
et la Hollande. Si bien qu'étant malheureuse-
ment entré en même tems dans une secrète

alliance, tant avec l'Empereur, qu'avec le Roy
d'Espagne, il n'auroit pu trouver d'expedient plus
prompt pour se tirer de ce labyrinthe, que celui d'
abdyper la Couronne, et de persuader a son fils
de n'épouser ni l'un ni l'autre côté jusqu'à
ce que ces divisions fussent accommodées, ce que
le jeune Roy observoit punctuellement.

La Marquise loua la conduite du Prince en cela,
et tomba d'accord avec lui d'attendre a Cham-
bery l'évenement de cette affaire importante,
néanmoins pendant leur séjour en savoie
cette Femme hautaine, consilla au Roy Victor
d'exercer de temps en temps la suprême auto-
rité qu'il avoit jusqu'alors sur son fils, et sur
ses Ministres, afin qu'il put s'en réserver, disoit
-elle, la possession a lui même; à quoi il conde-
scendit volontiers: car il ordonna au jeune Roy
de le venir trouver a Chambery pour prendre
son Conseil sur une matiere de grande impor-
tance en quoi le Roy rendit la même obéissance
a son Pere, que s'il n'avoit été lui même que son
Vassal. Il ordonna pareillement aux Ministres
d'état et a plusieurs des Principaux Officiers

de la Couronne, de venir le trouver, et ils témoi-
-guèrent une aussi grande soumission à ses ordres,
que s'il avoit été encore leur Souverain légitime.
Au commencement d' Août 1731. le Roy Victor
ayant appris que l'Empereur avoit enfin accordé
que Don Carlos entreroit en Italie avec six mil
hommes Espagnols, il dit cette nouvelle à la
Marquise son Epouse, ce qui lui donna beau-
-coup de plaisir, parce qu'elle se vit en état d'
-executer le projet qu'elle avoit formé long tems
auparavant, pour cet effet elle prit un tems
favorable d'être en secret avec le Prince, dans son
Cabinet, ou elle lui représenta, que c'étoit alors
le tems pour lui de retourner en Piémont,
pour ordonner d'être rétabli, son fils, et ses sujets
lui étant encore soumis; parce qu'un plus
-long delai dans un point si délicat lui pour-
-roit devenir fatal, particulièrement lorsque l'
Empereur et Don Carlos auroient reconnu son
fils pour Roy de Sardaigne, qu'il devoit considérer
que si le Prince restoit plus long tems sur le Trône,
il pourroit enfin être attiré par les charmes
de gouverner, et que peut-être il ne voudroit

pas lorsqu'il se voit vepris de se demettre d'un
pouvoir dont il l'avoit revêtu.

Ce discours insinuant de la Marquise fit une vive
impression sur le Roy Victor qui dans ce tems-la
étoit plus que jamais jaloux de son autorité, quoyz
que selon toutes les apparences extérieures, il l'e-
eut resignées à son Fils; c'est pourquoy il prit
une soudaine resolution de retourner en Piemont,
ce qu'ayant communiqué par un expres au
jeune Roy, il ordonna dans le moment qu'on
preparat le Chateau de Montcalievi pour la
reception de son pere.

Ainsi le Roy Victor et la Marquise partirent de
Chambery à la fin du mois d'Aout et etant
arrivé au chateau nommé le Roy son Fils,
suivi des principaux Officiers de sa Cour, alla le
complimenter sur son heureux retour: l'Archê-
veque de Turin avec les Magistrats de cette
Ville suivirent l'exemple du Roy: la Reine
même accompagnée de plusieurs Dames du
premier Rang rendirent visite à la Marquise
Despigno, à la quelle elle temoigna les plus
grandes marques d'estime et d'amitié. Enfin

Le Roy Victor et son Epouse furent dès ce temps-là
traités avec autant de respect que s'ils avoient
été les Souverains du Pais.

Le vieux Prince se servit de son plus grand ait dans
les frequentes conferences qu'il eut avec les Mi-
nistres d'Etat et les Gouverneurs de Turin et de la
Citadelle, pour decouvrir leurs vrais sentimens en
ce qui regardoit leur affection, et fidelité envers
lui, et comme les Nobles avoient en toutes occasions
montré la plus grande veneration pour sa person-
ne, il commença alors à se flater de pouvoir
remonter sur le Trone, sans craindre la moindre
opposition, soit de la part de son fils, ou de ses Mi-
nistres; et cela principalement fondé sur la
maniere soumise avec laquelle le jeune Roy se
conduisoit toujours envers lui, mais sa présomption
fut trop grande, comme vous verrez par ce qui suit.
Le 28. Septembre mil sept cent trente un, à dix heu-
res du soir, le Roy Victor étant seul avec la Mar-
quise sa Femme, envoya un ordre au Marquis
Delborgo, de venir incessamment le trouver. Ce
Ministre ne soupçonnant en aucune maniere
pour quel sujet le vieux Prince ce l'envoyoit

querir, obéit à ses ordres, comme il avoit souvent
fait auparavant, et étant venu à Montcalieri,
aussi-tôt qu'il parut en présence du Roy Victor,
ce Prince lui dit, Delborgo, je vous ai fait venir
pour souper avec moi et avec la Marquise, espe-
rant que votre conversation agréable, lui fera
passer les vapeurs qui l'ont grièvement incom-
modées toute cette journée, et après souper je
vous communiquerai une affaire, qui, j'ose dire
ne vous déplaira pas, le Marquis sur cela rendit
mille graces à sa Majesté pour un si grand
honneur, et la table étant servie, ils se mi-
rent à souper pendant ce tems-là le Roy Victor
parut tres-joyeux et entretenit ce Ministre d'
une maniere fort galante.

Le souper étant fini, et le Prince ayant ordonné à
sa suite de se retirer, il lui parla ainsi: j'ai
" beaucoup de plaisir de voir que mon fils ait
" continué dans leurs emplois ceux à qui je
" les avois donnés: car je suis certain, qu'il n'en
" auroit jamais pu choisir un si fidele et si actif
" que vous êtes ou si expérimenté dans les affaires
" importantes d'Etat, ni je ne doute pas que vous

" ne soyez bien informé que moi même, je lui
" ai expressément recommandé d'employer tant
" ici qu'ailleurs les memes Ministres que j'avois
" ordonné pour la conduite des affaires durant
" mon Regne. C'est pourquoy je me repose entiè-
" rement sur votre affection, et je m'attends que
" par devoir, et par reconnoissance, vous vous at-
" tacherez constamment à la personne qui a
" été l'auteur de votre fortune."

Le Marquis répondit à cela, que sa Majesté pouvoit
compter avec autant d'assurance sur la soumis-
sion et sur le zele, de tous les Ministres et de tous
les Officiers du jeune Roy, que s'il n'avoit jamais
abdiqué la Couronne, et il pouvoit répondre
que pour lui-même il cherchoit toutes les oc-
casions de donner à sa Majesté les plus fortes
preuves de son zele fidele et sincere.

La-dessus le Roy Victor reprenant cette grandeur
et gravité qu'il avoit coutume de prendre, com-
me souverain toutes les fois qu'il parloit à ses
Ministres, lui dit, nous sommes Delborgo, si per-
suadés, que vous estes entièrement devoié à notre
service que nous vous avons toujours distingué

Des autres Ministres par nôtre bonté singu-
 liere envers vous, et en choisissant de vous con-
 fier prefeverablement aux autres les plus im-
 portantes negociations, comme nous faisons
 en vous declarant nos intentions; un an est
 deja passe depuis que nous resignames la Cou-
 ronne à nôtre bien-aimé fils Charles-Linna-
 niel, pour les raisons alleguées par nous le
 jour de notre abdication, comme aussi pour voir
 de quelle maniere il gouverneroit ses sujets, afin
 que nous pussions l' aider de nos instructions
 paternelles pendant notre vie, et etre assuré
 que nous laisserions un Prince sur le Trone
 digne de nous succéder après notre mort, néanmoins
 quoique son administration nous soit agreable,
 nous croyons cependant qu' il est de nôtre devoir
 indispensable, pour le bien de l' Etat en gene-
 ral, de reprendre entre nos mains le gouver-
 nement, car selon toutes les apparences il ar-
 rivera avant qu' il soit long-temps d' étranges
 revolutions en Italie, qui pourront etre fort
 prejudiciables, non seulement à nôtre fils, mais
 aussi à nos sujets, s' ils étoient gouvernés par

un jeune Prince qui n'a pas encore atteint la
connoissance de ces arts politiques et des misteres
d'Etat, qui sont les seuls supports du pouvoir d'un
Souverain.

C'est pour quoi, Marquis, nous vous commandons pre-
mierement de nous rendre l'acte de nôtre ab-
dication, et ensuite de faire scavoir nôtre vo-
lonté à notre Fils et à ses Ministres, afin que
demain sans faute nous soyons rétabli dans
notre autorité suprême, car telle est notre
volonté Royale.

Le Ministre fut comme frappé de la foudre à cette
declaration imprevüe, ne sachant comment se
tirer d'un pas si difficile, et si dangereux: car d'
un côté, s'il avoit fait un refus absolu à un Prince
violent, tel qu'étoit le Roy Victor, qui dans toute
sa vie n'avoit jamais supporté la moindre contra-
diction, il auroit pu l'irriter à un point qu'il
eut été la victime de sa colere immodérée, et d'
autre part, s'il avoit acquiescé à la demande
du Prince, il se seroit déclaré tout à la fois ve-
r-
=belle à son Roy legitime, et coupable du crime de
lèse-Majesté.

17.
Dans un cas si embarrassant, ce Ministre, croyant
d'éviter le danger qui le menaçait, en s'excusant
= sant d'une manière respectueuse et flatteuse,
dit au Roy Victor, qui le supplioit très humblement
= ment de considérer qu'il n'avoit pas le pouvoir
de lui rendre l'acte d'abdication, sans avoir premièrement
= mièrement obtenu le consentement du Roy de Sardaigne,
par la raison, qu'il lui avoit juré à son avènement
au Trône, de lui être fidèle, sa Majesté étant présente.
La dessus le Prince, d'une manière outrageante, interrompit
= vrompit le Marquis, disant, Delborgo, reconnois-
= sez vous quelque autre Souverain que moi, à qui
avez-vous premièrement juré la fidélité à mon fils,
ou à moi? n'etes vous pas un ingrat et un traître,
= perfide envers une personne qui vous a élevé au haut rang,
où vous êtes à présent, et à qui il n'y a pas longtemps
= que vous avez protesté d'être à jamais soumis; mais
je vous apprendrai bientôt à connoître votre devoir,
à moins que vous n'obéissiez tout à l'heure à mes ordres.

Le Ministre étant effrayé de ce discours, parla

ainsi au Roy Sire, dit-il, si votre Majesté me veut
faire la grace de m'entendre, vous trouverez que
je ne suis pas un homme tel que vous me croyez.
Il est vrai que par l'ordre positif de S. M. j'ai
prêté le serment de fidélité au Roy votre Fils, quo
que je vous aye toujours regardé comme mon Souve-
rain légitime, et pour vous convaincre, Sire, de mes
sentimens respectueux et soumis, je vous apporterai
demain matin votre Acte d'Abdication, sans en
dire la moindre chose à qui que ce soit, mais en
même tems, je supplie instamment votre Majesté
de justifier ma conduite auprès du Roy votre fils,
cette replique pacifique en quelque maniere
le vieux Roy, qui ayant insisté sur des assurances
repetées de ce Ministre, qu'il lui tiendrait sa
promesse, enfin il lui permit de se retirer.
Le Marquis Delborgo ne fut pas plutôt sorti, que le
Prince, réfléchissant sur ce qui s'étoit passé, te-
moigna une inquiétude extraordinaire de
lui avoir confié ses intentions. Il commença
alors de soupçonner tous les Ministres de son
Fils, et à craindre qu'ils ne s'opposassent à ses
desseins, il étoit agité entre l'esperance et le

desespoir, dans un instant il se flatoit du succès,
particulièrement lorsqu'il se rappelloit la douce
et humble disposition de son fils à obeir à sa volun-
-té, un instant après il étoit terriblement agité; —
par la crainte que le jeune Roy, après avoir goûté
les douceurs du pouvoir suprême de la liberté, ne
voudroit se soumettre plus long tems à un pere,
dont la severité et l'aversion pour les plaisirs de la
vie étoient insupportable à la jeunesse; ces diffe-
-rentes reflexions, dis-je, le jetterent dans un si pro-
-fond chagrin, qu'il ne sçavoit de quel côté se touv-
-ner, se voyant sans pouvoir, et sans amis, aban-
-donné à son malheureux destin. Même la Mar-
-quise son épouse, qui se faisoit un soin conti-
-nuel de le consoler dans sa retraite, et de le distraire
de ses chagrins par la tendre et agreable conver-
-sation, fut alors obligée de garder le silence de
peur de l'irriter davantage, et de s'attiver sa
colere.

Ainsi triste et pensif Victor Amédée se prome-
-noit par la chambre en soupirant, et de tems
en tems il tresailloit dans des élancemens furieux
qui faisoient voir le trouble de son esprit, il

continua dans ce triste état jusqu'à environ
minuit lorsqu'il s'adressant tout à coup à la
Marquise, comme s'il fut sorti d'un songe; c'en
est fait, dit-il, j'ai pris ma résolution, ordonné
que dans le moment on me tienne un cheval
prêt; la Marquise lui obéit sans répugnance,
n'osant pas lui faire la moindre question: il
partit suivi seulement d'un valet de chambre,
et piqua droit à la porte de la Citadelle de Turin,
nommée la porta du Soccorso, c'est-à-dire la
porte du secours, demandant d'entrer dans la place.
Sur cela un Officier qui n'étoit pas novice, alors de
garde, courut informer le Baron de Saint Remy,
Gouverneur de la Citadelle, que le Roy Victor étoit
à la porte, et demandoit d'entrer, le Baron parut
fort surpris, et pouvoit à peine croire que ce
Prince fut là à une heure si indue: neantmoins
voulant en sçavoir la vérité, il y alla lui-même,
et trouvant que c'étoit le Roy Victor qui l'at-
tendoit avec grande impatience: il lui de-
-manda quel étoit son bon plaisir? ma visite,
dit ce Prince, est pour vous, et je desire d'être
admis sans aucun délai; le Gouverneur lui dit,

179
quels, s'il avoit quelque ordre à lui donner, il
pouvoit les lui faire savoir, ou lui communiquer
son affaire par écrit, car il ne pouvoit pas ouvrir
les portes à cette heure de nuit; pourquoy il su-
pplioit tres-humblement le Roy del'excuser, s'il
ne pouvoit acquiescer à sa demande, ayant
reçu des ordres contraires; ce Prince après un
refus si positif retourna à Montcalieri acca-
blé de ressentiment et de consternation, il s'
estoit flatté que le Baron ne fevoit aucune-
difficulté de l'admettre dans la Citadelle, lui
en ayant donné lui-même le Gouvernement,
et qu'étant une fois entré dans cette place, les
Officiers de la Garnison qui étoient aussi de sa
propre création se joindroient indubitable-
ment à lui, pour contraindre son fils par la
force des Armes à lui rendre la Couronne, au
cas qu'il ne voulut pas le faire par la douceur;
mais tous ses desseins échouèrent faute d'assis-
tance; et alors il se vit négligé de tous, excepté
de la Marquise, qui étoit fort affligée, quoiqu'
elle ne fût pas encore le père de ses malheurs.
Le Marquis Delborgo pendant ce temps-là, dès qu'il

fut entré dans Turin, alla promptement à la
COUR, et demanda à parler au Roy on lui dit,
que S. M. étoit au lit; mais comme le Mar-
quis insistoit pour le voir, une des Dames de la
Chambre de la Reine fut appelée, qui fut dire
à la Reine, que le Marquis Delborgo étoit dans l'
antichambre, et qu'il paroïssoit qu'il avoit quel-
que chose de grande importance à dire au Roy,
la Reine en informa sur le champ S. M. le Roy
se leva, et entrant dans son Cabinet, il ordonna
qu'on fit entrer le Marquis, qui déclara à S. M.
que le Roy son père étoit resolu de reprendre la
Couronne le lendemain; lui ayant ordonné de
remettre son Acte d'Abdication, et de faire
sçavoir son intention à Sa Majesté et à ses
Ministres.

Le Roy sans la moindre émotion, repliqua incon-
tinent que, comme il étoit monté sur le Trône,
à la requisition de son Père, et avec approba-
tion générale de ses Sujets, il ne croyoit pas, qu'il
fut raisonnable de se dépouiller de son autorité
Royale, sans le leur avoir premièrement commis-
siqué; pour cet effet le tems pressant, il envoya

ordre dans le moment aux Ministres d'Etat, à
l'Archevêque de Turin et aux autres Officiers
de la Couronne de venir le trouver incessamment,
et pour une affaire de la plus grande impor-
tance d'ou dependoit entierement le bien et la
tranquillité du Royaume; le Conseil étant as-
semblé avec toute la diligence possible, sa Ma-
jesté les informa du dessein du Roy Victor et
leur dit que quand a lui, il étoit prêt à
resigner la Couronne à son Père, comme une
preuve de son devoir filial, et de son entière sou-
mission à sa volonté, mais que cependant il
ne vouloit pas prouver sur lui de déterminer
une affaire d'une nature si delicate, avant
qu'il eut leur opinion.

Là dessus tous les Membres de cette auguste As-
semblée se leverent et ayant d'une maniere
fort respectueuse rendu grace au Roy de sa bonté
envers eux, l'Archevêque commença un discours
dans lequel il dit que puisque il plaisoit à sa
Majesté de vouloir entendre leur opinion tou-
chant le sujet pour lequel ils étoient assemblés,
il demandoit la permission de représenter

que comme le Roy Victor avoit librement abdiqué
la Couronne environ un an auparavant, en
faveur de sa Majesté présente, de la manière
la plus solennelle, et déclaré les raisons essentiel-
les, qu'il avoit de le faire, comme on le pouvoit
voir dans son discours à ce sujet, enregistré avec
l'Acte d'Abdication; son opinion étoit, et il étoit
vrai semblablement assuré que le Roy Victor
ne pouvoit avoir aucun prétexte raisonnable
de vouloir remonter sur le Trône; puisqu'il
ne pouvoit en aucune manière, avoir le moindre
mécontentement de l'administration de sa Ma-
jesté Reignante, qui étoit si agreable à ses Sujets et
même si convenable au Roy Victor lui même; le
même respect lui étant rendu que s'il étoit
encore leur souverain; et étant dans le même
tems déchargé des soins pénibles du gouvernement:
c'est pourquoi comme ce Prince avoit si subi-
-tément retracté ce décret sacré qu'il avoit lui-
-même fait, et promis d'observer inviolablement,
il ne pouvoit concevoir aucune raison juste et
legitime pour un tel procédé; mais qu'il
craignoit plutôt que c'étoit pour satisfaire la

vanité demesurée, de la Marquise Desjaigne, qui depuis son mariage, avec le Roy Victor, avoit souvent temoigné un desir passionné d'être déclarée Reine, que cela étant, comme il y avoit assez lieu de le croire, sa Majesté étoit obligée en honneur et en conscience, de ne pas se demettre de la Couronne, de peur que ses sujets ne devinssent dans la suite la proye de l'ambition et de l'avarice de cette mechante femme.

Que véritablement, il ne pouvoit qu'admirer et louer la soumission extraordinaire que sa Majesté avoit toujours eüe pour les volontés de son Pere; mais que bien loin d'être louable, en cette occasion, elle pouvoit être sujette à la censure, d'autant qu'elle tendroit inévitablement au grand préjudice de sa Majesté et de son peuple, fidele: que comme toutes les actions d'un Souverain doivent être uniquement dirigées pour le bien public, il étoit de son devoir d'éviter et de condamner tout ce qui pourroit y être nuisible ou dangereux.

Tout le Conseil approuva hautement les tres-humbles remonstrances de ce Prelat à sa Majesté, et

ils declarerent unanimement qu'ils étoient tous de la même opinion. Ils alloient alors delibérer sur les mesures qui il convenoit pour prévenir les maux qui sembloient menacer l'Etat lorsqu'on vint dire au Roy qu'il y avoit un Officier dans l'antichambre qui venoit d'arriver de la part du Gouverneur de la Citadelle, avec une lettre pour sa Majesté. Sur cette nouvelle le Marquis Delborgo fut envoyé pour recevoir le message, et ayant ordonné à l'Officier d'attendre dans la chambre attenante, il revint dans celle du Conseil, et la porte étant fermée, il presenta la lettre au Roy, qui l'ouvrit lui-même, et trouva par le contenu que le Baron de S. Remy donnoit avis au Roy de la venue du Roy Victor à une heure du matin, à la porta di soccorso, et qu'il avoit voulu entrer dans la Citadelle mais qu'il lui en avoit refusé l'entrée.

Cette nouvelle subite donna une si grande allarme au Conseil, qu'il y fut tout d'un tems resolu d'un consentement general de se saisir de la personne du Roy Victor et de la Marquise son épouse, pour une plus grande assurance de la paix, du Roy

regnant, et de la sûreté de son état, qui étoit en danger d'être bientôt envahi. Cette commission hardie fut donnée à vingt Officiers, tous gens d'honneur et intrepides, qui étoient soutenus par un détachement de Cavalerie de Turin; ils sortirent à trois heures du matin, et marchèrent à la soudaine droit au château de Moncalieri, qui ils firent environner vers l'appartement du Roy Victor, et ayant saisi ce Prince, ils le menèrent au Château de Rivole, où il fut retenu sous forte garde. Au même temps la Marquise d'Espigno fut arrêtée et conduite au Château de Ceva; cette même nuit la Citadelle fut renforcée de deux Régimens d'extraordinaires, comme aussi la garnison de Turin d'un nombre considérable de Troupes; et à la pointe du jour on envoya un Corps de 600. Fantassins pour relever les Officiers et la Cavalerie qui gardoient le Roy Victor à Rivole, avec ordre aux Officiers commandans de tenir sur lui une garde exacte: car à son retour de la Citadelle où le Baron de St. Remy lui avoit fait un refus si positif, il tomba de la fureur dans une espèce de letargie, s'étant épuisé à

force de se tourmenter l'esprit, pour avoir reçu un affront si amer de ce Gouverneur, et méditant sur les moyens de s'en vanger; mais lorsqu'il se vit arrêté par ses propres Officiers, et abandonné de tous ceux, qui jusqu'à lors lui avoient témoigné tant de respect et de soumission, il devint furieux et comme enragé; c'est pour cette raison que les Gardes furent obligés de l'enfermer dans une chambre; après en avoir bien barricadé les fenêtres avec des barres de fer, et veilloient de près ses actions, de crainte qu'il ne se tuât, ou qu'il ne commît quelque autre méchanceté.

Le même jour le Conseil donna aussi des ordres pour arrêter le Confesseur du Roy Victor, son Astrologue, (a) et son Médecin, avec environ 50. personnes de distinction qui étoient impliquées dans le complot, avec la Marquise Despiques pour détronner le présent Roy. On envoya aussi un Express au

(a) Le Roy Victor avoit coutume d'entretenir deux fameux Astrologues à la Cour, sçavoir M. Cavalistri Gobbi, et M. de s^t Quintin, auxquels il donnoit des pensions considérables, et il ne vouloit jamais entreprendre aucune affaire considérable ou d'importance, sans les avoir premièrement consultés, il avoit sans doute pour cela quelque raison fort politique, comme plusieurs autres Princes avoient eu

Devant lui copie Royale
dans la continuation
de ses pensées mêlées
sur les Comètes chap. 111.

Gouverneur, à l'Intendant General, et au Comte de saint George, President du Senat de Chambéry, de venir incessamment à Turin, pour y recevoir de nouvelles instructions.

Le Comte de St. George, qui étoit beaufrere de la Marquise Despiquo, fut soupçonné d'être plus enfoncé que les autres dans cette conspiration, c'est pourquoi il fut envoyé à la Citadelle de Turin pour y être examiné d'une maniere particuliere. Le Comte de Lumiane, frere de la Dame, y avoit aussi trempé, mais il obtint sa grace du Roy en lui decouvrant ce que sa soeur lui avoit confié touchant cette affaire.

Le 2. Octobre le Conseil se rassembla, pour consulter s'il étoit essentiel ou non, d'informer les Princes Chretiens de cette catastrophe surprenante, et cela ayant passé dans l'affirmative, on fit publier une espeece de Manifeste, dont on envoya des copies aux Ministres de sa Majesté dans toutes les cours Etrangeres, contenant en substance, que le Roy avoit été obligé de prendre ces mesures, parceque le Roy Victor son Pere, depuis sa dernière indisposition, ayant l'esprit fort derangé, avoit

après son retour en Piemont, formé un dessein
qui auroit été fort dangereuse a la tranquillité
publique; et c'est pourquoy pour prévenir les
consequences fatales, qui en pourroient resulter;
sa Majesté se trouvoit dans une necessité absolüe
de s'assurer de sa personne, jusqu'à ce qu'il fut un
peu revenu de ces distractions; que S. M. avoit
aussi jugé à propos de releguer la Marquise
Despiquo son Epouse, etant tres-certain qu'elle
étoit le principal instrument des desordres de
son Epoux, lui ayant inspiré des sentimens vio-
lens et ambitieux, qui auroient pu mettre en
danger pour toujours, la paix, et la liberté de ses
sujets; mais que S. M. qui en toute occasion avoit
donné tant de preuves évidentes de son affection
sincere et de son devoir envers le Roy son Père,
étoit très-touchée de se voir dans la necessité de
reparer les griefs, par la précaution qu'elle avoit
prise.

Le Roy de France étant informé de quelle maniere
le Roy Victor son grand Père avoit été relegué au
chateau de Rivole, et n'en sachant pas la vraye
cause proposa d'abord de l'élargir; il ordonna qu'

une armée de vingt mil hommes seroit prêtée sur les frontières de Dauphiné, d'où elle devoit passer au premier ordre en Piémont par la Savoie. Le Roy de Sardaigne ayant receu avis de ces préparatifs, envoya incontinent offrir à l'Empereur toute la satisfaction qu'il requeroit de lui à l'égard des derniers engagements du Roy Victor, et sous ces conditions, sa Majesté Impériale s'obligea de fournir à ce Prince un nombre suffisant de troupes pour le maintenir sur le Trône, le Roy de France ayant appris cet accord par la voye de ses Ministres, jugea à propos de quitter l'entreprise, et plus particulièrement quand il eut connoissance de justes motifs qui avoient porté le Roy de Sardaigne d'envoyer son Pere au Chateau de Rivole.

Voilà quel fut enfin le destin du Roy Victor, que je ne puis pas en vérité regarder comme malheureux, puis qu'il se l'étoit attiré, ayant de tout temps pratiqué l'abominable maxime d'un Tibere, et d'un Néron. On l'a oüi souvent dire, il m'importe peu que le peuple me haisse, pourvu qu'il me craigne. Mais il en a senti

les mauvais effets, pareils à ces Tyrans de Rome,
qui par la mort violente qu'ils souffrirent, ~
éprouverent le juste et terrible ressentiment de
leurs sujets. Retenu ainsi dans un chateau gardé
exactement par des Officiers et des Soldats, que ni
présens, ni promesses, ni menaces ne peuvent cor-
rompre, et à qui il ne sçauvoit se plaindre de ses
chagrins, sçachant qu'ils n'ont pas la moindre
compassion de lui: et combien plus sa misere doit
-elle être grande, sentant qu'il est emprisonné
par un fils qui lui avoit toujours été si obéissant
qu'il s'étoit imaginé, qu'il pouvoit le tenir toujours
sous une suggestion absolüe, un Prince, dis-je, qu'il
ne jugea jamais capable de prendre une resolu-
tion si ferme, et si sage. Dans quel trouble son esprit
ne doit-il pas être, de se voir séparé de la Mar-
quise, qui étoit la seule personne à qui il pouvoit
reveleer les secrets de son coeur, et qui peut-être
pouvroit être traitée dans le chateau de Ceva, de
la même manière que lui-même avoit fait ~
pendant son regne à tant de personnes d'un me-
-rite distingué; (a) mais sur tout combien son ambi-

(a) Il y a dans le chateau de Myolans en
Savoie et de Ceva en Piemont des endroits ~

nommes oubliettes ou chambres secretes,
ou les gens sont mis à mort par l'ouverture
subite d'un plancher sous eux qui les précé-
cipite dans une espece des puits ou il y
a des enguis tranchans qui les déchirent
en piece, on fait généralement des executions
de cette nature dans les Pais arbitraires sur
les personnes que l'on ne veut pas admet-
tre à leur faire leur procès.

ambition ne doit-elle pas le tourmenter; lorsque
réfléchissant sur sa grandeur passée il trouve qu'il
il ne lui en reste rien que la terrible pensée de
ne pouvoir jamais plus la recouvrer. D'un autre
côté, comme il n'a plus le pouvoir d'exercer sa
vengeance soit sur son fils, ou sur ses Ministres
sa rage intérieure, et son desespoir sont retour-
nés à un si grand degré de fureur qu'il est sou-
vent saisi pendant le jour d'accès frenetiques, -
et la nuit troublé d'un enchainement de songes
effroyables, en un mot, il ne jouit plus que de
fort courts intervalles de raison et de ceux seule-
ment qui ne servent qu'à le faire ressouvenir -
quoique trop tard, qu'il avoit observé en toutes -

ses actions une maxime fautive et pernicieuse; il reconnoit à present qu'il est bien plus avantageux à un Souverain de s'attacher à mériter l'amour de ses Sujets par sa bonté, justice, et libéralité envers eux que d'encourir leur haine par ses oppressions, cruautés et extorsions, car si le Roy Victor avoit tâché de gagner la vraie affection de son peuple, il est très-certain, que lorsque son fils proposa de lui vendre la Couronne, s'ils y consentoient, il n'auroit pas trouvé la moindre opposition; au contraire ils auroient été ravis de joye de le voir remonter sur le Trône; mais comme il étoit hai et detesté généralement de tous ses Sujets, quoique pendant son regne ils lui temoignoient un amour dissimulé; pour mieux éviter ses traitemens cruels, et severes; les Seuls Suspôts de son autorité qui le virent depossédé du pouvoir suprême leverent le masque, et se declarerent publiquement ses ennemis.

Les Souverains et leurs Ministres peuvent apprendre de ce grand et mémorable événement à gouverner, et à traiter leurs Sujets comme des êtres libres,

et raisonnables et non pas comme des bêtes
et des esclaves; par ce moyen ils n'auront pas
sujet de se repentir un jour, comme le Roy Victor
fait à present, de s'être attiré la haine irre-
conciliable de toute la Nation.

Une partie de ce que je decris ici a été publié à
Turin par un ordre particulier du Roy de Sardai-
gne, pour justifier sa conduite envers son Pere;
et l'autre partie, de son consentement, après
que la Marquise Despiquo eut confessé son
crime, et que le Comte de Lunigane son frere
le Comte de Robella et plusieurs autres per-
sonnes concernées dans la Cabale, eurent
declaré le tout, et les circonstances particulieres
de cette détestable conspiration, dans l'espe-
rance d'obtenir le pardon de sa Majesté.

De Chambéry le 9. Octobre 1731.

Le projet que le Roy Victor-Amedée forma de détrôner
le Roy Charles Emanuel son fils, fut commencé et
suivi dès le commencement de cette année, et
comme pour en venir à l'exécution, il ne se
trouva pas en sûreté dans le Chateau de cette

ville; il choisit st. Alban, qui n'en est éloigné que de trois lieues, sous pretexte de changer d'air; il étoit là à portée de recevoir des courriers, d'en faire partir lorsqu'il seroit nécessaire, et d'y faire venir des lettres de correspondance, sous l'adresse du pere Ange Capucin. Le Président Ribert secrétaire des commandemens du Roy Victor fut relevé par l'Intendant General, plus propre que lui à conduire l'intrigue. Le Marquis de Rivaroles, qui avoit séjourné environ deux mois ici ou à st. Alban & le Medicin Rica, étoient du complot, et devoient le conduire au point que le Roy Victor desiroit; ce qui seroit arrivé inmanquablement, si le Roy Charles Emmanuel n'eut pas reçu un courrier de la part du General Rebindes, par lequel il lui mandoit, qu'on tramoit contre lui une affaire, de tres-grande importance, qu'il ne pouvoit lui expliquer que tête à tête, et que sa presence étoit absolument nécessaire à Chambéry, où il se rendit avec toute sa Cour, et où il fut en conférence avec le Roy son Pere tout le Dimanche, et dans laquelle il y eût des paroles fort dures de part et d'autre. Le Pere dit au fils, qu'il

n'avoit aucun esprit, et qu'il ressembloit à
Charles Emmanuel son grand-Pere, qui n'estoit
qu'une bête; à quoi le fils répondit, il est vrai,
que jusqu'à present j'ai été un sot; mais je vous
jure foi de Roy, que je ne le serai pas à l'avenir,
après quoi il se retira, cependant ils se parle-
=vent encore le soir, et le Roy Victor dit au Roy
Emmanuel d'aller voir les salines de Montiera.
C'estoit dans la vie d'aller à Turin pendant que
son fils seroit absent. La Reine etant partie, le
Roy son Beau-pere lui dit, lorsqu'elle monta
en carosse, qu'il l'avoit joindre le samedi sui-
vant; mais dans le fond son dessein étoit de la
précéder. Elle écrivit au Roy son Epoux pour l'
avertir de ce qui se passoit, ce qui déterminâ
ce Prince à partir pour Turin; dès qu'il eût
reçu le Courrier de la Reine, il fit tant de diligence
qu'il creva sept chevaux en chemin.

On remarqua que lorsque Madame Despiquo
parut avec le Roy Victor Amedée son Epoux,
elle étoit d'une joye inconcevable; d'autant
qu'elle sçavoit qu'il devoit se rendre maître
à son arrivée de la Citadelle de Turin, comptant

que le Roy son fils seroit à Montiera, & que le
Marquis de Rivaroles Grand Veneur à la tête de
12000. hommes, tant Français que Bourgeois le
soutiendroient ainsi qu'il avoit été projeté; on
faisoit fond encore sur le Regiment de Curvians,
Pere de Madame Despiquo auquel elle avoit
ecrit à ce sujet.

La chose n'ayant pas réussi de la manière qu'on
s'estoit proposé, le Roy Victor manda au Baron
de St. Remy de venir dîner avec luy à Moncalieri
où il étoit arrivé. ce seigneur s'y étant rendu,
le Roy Victor lui dit après dîner, allons-nous proz
=mener, où veut aller vôtre Majesté, lui dit le
Baron, sur quoi le Roy dit au Cocher vas où tu
voudras. Etant à une lieue de distance de la Citadelle
=delle de Turin, le Roy feignit d'avoir quelque
versement de colique, et le Baron de St. Remy
luy ayant proposé de retourner à Moncalieri,
sa Majesté ne le voulut pas; étant proche
de la Citadelle, le Roy témoigna que son mal
augmentoit, et qu'il n'en pouvoit plus, et
pria le Baron de St. Remy de le conduire dans sa
chambre, et de le faire entrer par la porte

du secours, ajoutant qu'il se sentoit mourir, et
 qu'il touchoit au dernier moment de sa vie; le
 Bavon s'en excusa, et lui representa qu'il seroit
 tres-mal dans sa chambre, et que sa Majeste'
 devoit preferer une Cassine qui n'estoit pas loin
 de la, mais le Roy persista de vouloir entrer dans
 la Citadelle, sur quoi le Bavon feignit d'aller
 à la Ville pour chercher les clefs chez lui, et
 fit entrer le Roy dans une Cassine, en attendant
 son retour, mais il entra dans la Citadelle, et
 manda par un Express au Roy Emmanuel de
 s'y rendre en diligence, ce qu'il fit accompa-
 -gné de cent Gardes, le Bavon lui fit le recit de
 tout ce qui s'estoit passé. Sur quoi le Roy lui
 recommanda le secret, et le mena avec lui à
 Jurin, ou il retourna sans avoir voulu voir
 le Roy son pere, disant que cette maladie de
 commande s'évanouiroit bientôt. Aussi tot
 il ordonna au Marquis d'Aix d'aller sur le
 champ prendre possession du commandement
 de la Citadelle, et comme en si peu de tems
 il ne pouvoit pas lui faire expedier ses patentes
 pour le faire recevoir, il ecrivit un billiet de

sa propre main pour qu'on eût à le mettre
en possession, et on envoya en même tems
un exprès au Roy Victor pour lui dire, que le
Baron de Saint Remy étoit malade, ce qui étoit
vrai, et que le Marquis d'Aix commandoit dans
la Citadelle, sur cet avis le Roy Victor monta
en carrosse pour retourner à Moncalieri avec
Madame Despiquo, à la quelle il dit, la mine
est evantée. Le lendemain une heure avant
le jour, on fit avancer d'autres Troupes, sans
quoi le dessein du Roy Victor eut réüssi, parce
que dès que ce Monarque auroit été dans la
Citadelle, le Marquis de Rivaroles à la tête
de 12000. hommes, dont il a été parlé, en auroit
introduit une bonne partie dans la place, le
Roy Victor auroit été proclamé, et l'on se seroit
ensuite saisi du Roy Charles-Emmanuel et de
toute la famille, qu'on auroit mis en sûreté.
Quelques jours après, le Roy Victor ayant mandé au
Marquis du Bourg de se rendre à Moncalieri,
lui demanda l'Acte de son Abdicacion, mais il
repondit qu'il ne pouvoit le lui remettre qu'
en vertu d'un ordre exprès de son fils, attendu

qui il étoit sous la clef dans les archives de l'Etat. Le Roy peu satisfait de cette réponse lui donna plusieurs coups de pied dans le ventre et sur le derriere, et lui ordonna de se retirer, ensuite il fit venir le Marquis d'Ormea, auquel il ordonna la même chose, et duquel il eût la même ~~pe~~ réponse. Le Prince eût bien voulu traiter ce Ministre de la même maniere que son collègue; mais comme il est fort grand, au lieu que l'autre étoit fort petit, il se contenta de lui donner des coups de canne, ne pouvant pas l'atteindre, pour lui donner des coups de pied.

Le tout ayant été rapporté au Roy Charles, lui-même, il se détermina la nuit du vingt-huit au vingt-neuf septembre, d'envoyer à onze heures de la nuit à Moncalieri un Regiment de Dragons avec des Grenadiers, qui ayant investi le Château, les Dragons entrevent dedans le fusil bandé et la bayonnette au bout, et mirent deux flambeaux allumés à chaque chambre, et ensuite les Colonels ayant à leur tête le Baron de Bloné, l'épée nue à la main,

suivi de quelques Grenadiers, et Dragons, les armes
comme ci dessus, entrerent dans la chambre du
Roy, ou le Baron de Bloné ayant mis un genouil
en terre, lui communiqua les ordres qu'il avoit,
et l'excita de partir sur le champ. Sa Majesté
parut étonnée et répondit, il faut attendre le
jour, car la nuit m'est préjudiciable. Sur quoi
le Baron de Bloné lui repliqua, que ce n'estoit
pas là ses ordres, et qu'il prioit Sa Majesté d'
acquiescer qu'on la descendit dans ses couvertures.
Le Roy s'étant levé s'habilla à demi, et ensuite
il consentit qu'on l'enveloppa, tenant serré
de fort près, car on scavoit, qu'il avoit essayé
des armes courtes, étant entré dans le Carosse,
les Colonels voulurent s'y placer, suivant l'
ordre qu'ils en avoient, mais le Roy s'y opposa,
et les empêcha à coup de pied, et en les égra-
-tiquant, de sorte que faute de voiture, ils furent
obligé d'aller à pied aux portieres du Carosse
jusqu'à Rivole à la lueur de quatre-vingt
flambeaux, ou étant arrivé, le Roy voulut être
conduit en Savoye; mais cela lui fut refusé.
On posta des gardes avec ordre de ne laisser

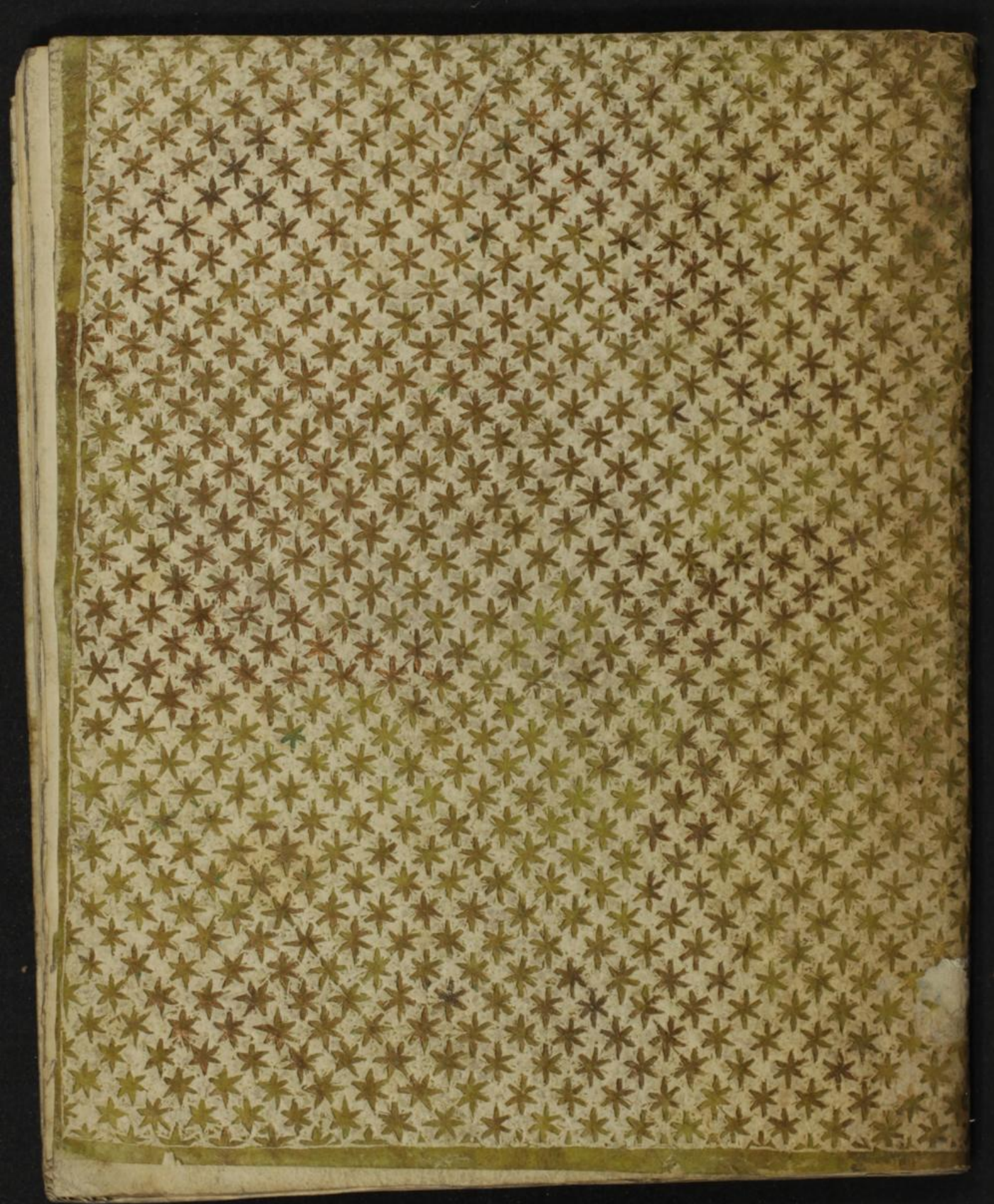
entrer personne sans permission par écrit du Roy Charles-Emmanuel, et d'observer qu'on n'introduisit dans le château ni ancre, ni plumes, ni papiers; on en fit barer les fenêtres et pat= liser les environs.

Dès que le Roy fût parti de Moncalieri, le Baron de Montfer accompagné de quelques Grenadiers entra dans la chambre de Madame Despiquo, la fit lever promptement, et la saisissant par l'épaule, il lui dit de par le Roy, Madame, je vous donne les arrêts, et vous ordonne de me suivre, elle lui répondit: vous scavez qu'on ne confie rien aux femmes, que veut-on de moi? ensuite elle lui demanda la permission de voir le Roy son époux; ce qui lui fût refusé, et le Baron la prenant rudement par le bras, il la fit marcher devant lui sans lui permettre de prendre autre chose que son habit; étant descendue, on la mit dans une chaise de poste, et le Baron de Montfer y entra avec elle, elle demanda un Carrosse au lieu de chaise de poste, mais on fut sourd à sa demande. Elle fut conduite à Sestre sur les frontieres du Piemont

vers l'Appennin. Le Marquis d'Ormea qui
étoit resté dans le château, fit conduire tous
ceux qui y étoient à la Citadelle de Turin, à l'
exception du Baron de Favergue, du Médecin
Grossi et de l'Aumonier Savoyard.

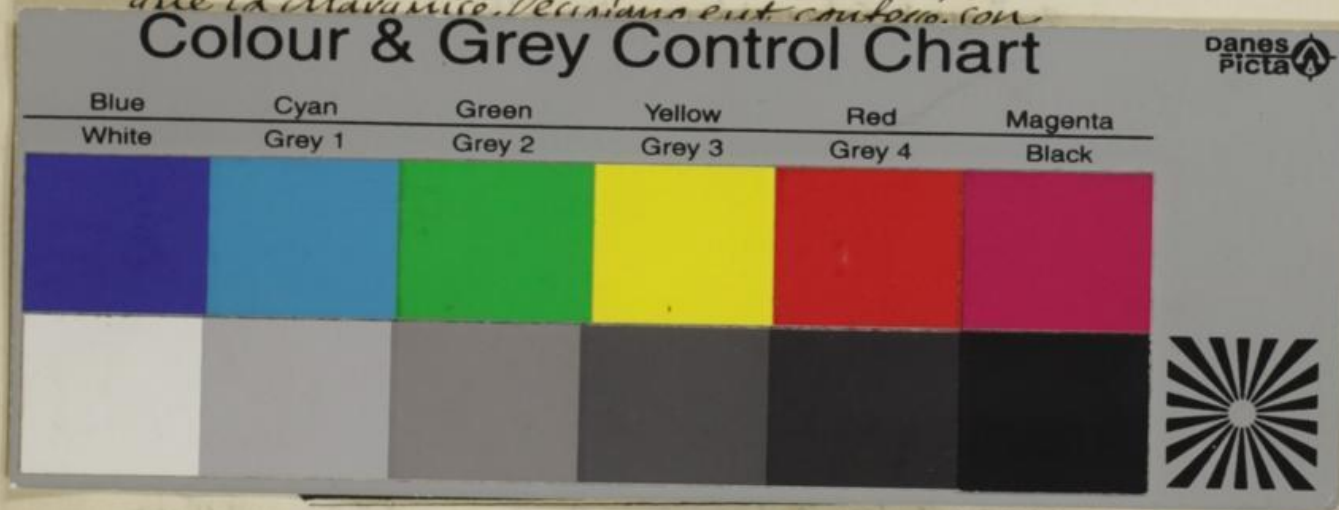
On mit le scellé par tout sur les 8. heures du
matin, ces Messieurs furent conduits à Turin, et
y ayant satisfait aux demandes qui on leur fit,
on leur accorda la permission de se retirer en
Savoie. On dit que dans une lettre du Médecin
Rica, on lit ces termes. Nous sommes assurés de
la succession, nous avons deux Princes, et la Reine
est grosse. Ce qui fait connoître que le Roy Victor
vouloit détrôner le Roy Charles-Emmanuel, et
mettre sur le Trône un des enfans qui il a de sa
seconde femme, il y a même des gens qui écri-
vent qu'il avoit dessein d'empoisonner le Roy
reignant.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



et raisonnables et non pas comme des bêtes
et des esclaves; par ce moyen ils n'auront pas
sujet de se repentir un jour, comme le Roy Victor
fait à present, de s'être attiré la haine irre-
conciliable de toute la Nation.

Une partie de ce que je devois ici a été publié à
Turin par un ordre particulier du Roy de Sardai-
gne, pour justifier sa conduite envers son Père;
et l'autre partie, de son consentement, après
que la *Madama de Savoie* eut conféré son



De Chambéry le 9. Octobre 1731.

Le projet que le Roy Victor-Amedée forma de détrôner

0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

6

8

7

9

5

4

ne pouvoit pas en sûreté dans le Chateaux de cette